



Les 14 zones géographiques infra-départementales de Seine-et-Marne

Les chiffres à côté des noms de communes correspondent aux zones ouvrant droit à l'indemnité de résidence :

- > zone 1 : 3% du traitement brut
- > zone 2 : 1% du traitement brut

En l'absence de chiffre, la commune est en zone 3 (0%).